

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Capital UI inc.	20 mai 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Ontario</li> </ul>
Anderson Energy Ltd.	25 mai 2011	Alberta
Fiducie de placement immobilier Dundee	24 mai 2011	Ontario
FNB Horizons indice de réplication de fonds spéculatifs Morningstar	20 mai 2011	Ontario
Fonds communs Creststreet Limitée	25 mai 2011	Ontario
Creststreet Resource Class		
Phillips, Hager & North <sup>MD</sup>	19 mai 2011	Ontario
Fonds Objectif retraite 2015 Phillips, Hager & North		
Fonds Objectif retraite 2020 Phillips, Hager & North		
Fonds Objectif retraite 2025 Phillips, Hager & North		
Fonds Objectif retraite 2030 Phillips, Hager & North		
Fonds Objectif retraite 2035 Phillips, Hager & North		
Fonds Objectif retraite 2040 Phillips, Hager & North		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Objectif retraite 2045 Phillips, Hager & North		
Student Transportation Inc.	24 mai 2011	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
First Capital Realty Inc.	26 mai 2011	Ontario
Fonds communs Manuvie	25 mai 2011	Ontario
Fonds équilibré d'occasions canadiennes Manuvie		
Fonds d'occasions mondiales Manuvie		
Fonds de placements canadiens Manuvie		
Fonds de placement international Manuvie		
Fonds de titres de créance des marchés émergents		
Fonds équilibré des marchés émergents Manuvie		
Catégorie de croissance équilibrée Leaders Manuvie		
Catégorie de revenu équilibré Leaders Manuvie		
Catégorie d'occasions Leaders Manuvie		
Catégorie équilibrée d'occasions canadiennes Manuvie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie équilibrée d'occasions mondiales Manuvie		
Catégorie de dividendes Manuvie		
Catégorie de revenu à taux variable Manuvie		
Catégorie d'actions des marchés émergents Manuvie		
George Weston Limitée	26 mai 2011	Ontario
Neo Material Technologies Inc.	26 mai 2011	Ontario
Northern Property Real Estate Investment Trust	19 mai 2011	Alberta
NorSerCo Inc.		
XTF CAPITAL – Fonds négociés en bourse	25 mai 2011	Ontario
Canadian Convertible Liquid Universe ETF		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Desjardins Mondial de dividendes ( <i>auparavant, Fonds Desjardins Actions mondiales valeur</i> )	25 mai 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> </ul>

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> <li>- Nunavut</li> </ul>
Fonds mondial de revenu mensuel Standard Life (Série A, Série T, Série E, Série Légende et Série O-1)	24 mai 2011	Québec
Fonds de dividendes canadiens de croissance Standard Life (Série A, Série T, Série F, Série E, Série Légende et Série O-1)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> </ul>
Fonds de revenu de dividendes Standard Life (Série A, Série E, Série Légende et Série O-1)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> <li>- Territoires du Nord-Ouest</li> <li>- Yukon</li> </ul>
Fonds d'actions canadiennes à faible capitalisation Standard Life (Série A, Série F, Série E, Série Légende et Série O-1)		
Catégorie de dividendes canadiens de croissance Standard Life (Série A)		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
BAC Canada Finance Company	24 mai 2011	28 septembre 2009

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	20 mai 2011	14 mai 2010
Banque Nationale du Canada	24 mai 2011	14 mai 2010
Banque Nationale du Canada	24 mai 2011	14 mai 2010
Banque Toronto-Dominion (La)	16 mai 2011	18 mai 2010
Barclays Bank PLC	24 mai 2011	28 avril 2011
Fairfax Financial Holdings Limited	24 mai 2011	10 décembre 2010
Shaw Communications Inc.	20 mai 2011	18 novembre 2010
Telus Corporation	19 mai 2011	3 septembre 2009

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Alange Energy Corp.	2011-05-05	31 050 unités	31 050 000 \$	1	119	2.3 / 2.5
Altria Group, Inc.	2011-05-05	billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Ansell Capital Corp.	2011-04-29	172 500 unités	55 200 \$	4	0	2.3
Aurvista Gold Corporation	2011-05-04	1 825 000 actions ordinaires et 1 825 000 bons de souscription	730 000 \$	0	14	2.3 / 2.10
Banque de Montréal	2011-05-03	billets	10 000 000 \$	1	0	2.3
Banque Royale du Canada	2011-04-26	billets	285 210 \$	5	1	2.3
Banque Royale du Canada	2011-04-28	billets	332 885 \$	3	2	2.3
Blue Sky Uranium Corp.	2011-05-09	5 800 500 unités	1 044 090 \$	1	35	2.3 / 2.5
BonTerra Resources Inc.	2010-11-16	3 428 572 unités	720 000 \$	1	21	2.3
Channel Resources Ltd.	2011-05-06	20 590 000 unités	7 000 600 \$	1	28	2.3 / 2.10
Clek Inc.	2011-04-29	523 958 actions ordinaires de catégorie B	654 948 \$	1	11	2.3 / 2.5 / 2.7
Colt Resources Inc.	2011-05-05	4 402 000 actions ordinaires	3 169 440 \$	0	22	2.3 / 2.10 / 2.24

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
CommunityLend Inc.	2011-04-06 et 2011-04-20	titres d'emprunt et contrats d'investissement	24 000 \$	1	6	2.3
Compagnie des Potasses de Holle Inc.	2011-05-06	400 000 unités	100 000 \$	0	2	2.3
El Nino Ventures Inc.	2011-03-28	26 483 709 actions ordinaires et 13 241 851 bons de souscription	1 988 860 \$	2	70	2.3 / 2.5
Forum Uranium Corp.	2011-05-04	7 667 050 unités et 25 556 450 actions ordinaires accréditatives	5 730 158 \$	7	74	2.3 / 2.5 / 2.24
Georgian Partners Growth Fund I, LP	2010-06-30	parts	38 750 000 \$	5	4	2.3
Gold Bullion Development Corp.	2011-05-09	7 976 103 actions ordinaires et 416 666 bons de souscription	4 782 090 \$	27	10	2.3 / 2.10
Goldman Sachs Group, Inc. (The)	2011-05-03	billets	500 000 000 \$	11	34	2.3
Jaymor American Opportunity I Registered Capital Ltd.	2010-01-20 au 2011-04-12	134 033 unités	6 701 650 \$	1	188	2.3 / 2.9 / 2.10
Jaymor Capital Ltd.	2010-06-16 au 2011-04-25	141 216 obligations	14 121 600 \$	7	237	2.3 / 2.9 / 2.10
Jaymor Diversified Limited Partnership I	2009-12-30 au 2010-12-31	3 057 parts	3 108 424 \$	1	54	2.3 / 2.9 / 2.10



Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Korea Gas Corporation	2011-05-12	billets	300 000 000 \$	4	36	2.3
Lingo Media Corporation	2011-05-11	1 875 000 unités	1 125 000 \$	1	20	2.3
Longbow Capital Limited Partnership #19	2011-04-28 et 2011-05-06	2 765 unités catégorie A et 5 275 unités catégorie B	8 040 000 \$	2	54	2.3 / 2.5
Member-Partners Solar Energy Limited Partnership	2011-04-25 au 2011-04-28	143 500 unités catégorie A et 133 500 unités catégorie P	277 000 \$	1	12	2.3 / 2.9
Mistras Group Inc.	2011-05-11	325 000 actions ordinaires	4 982 640 \$	1	1	2.3
Mitec Telecom Inc.	2011-05-06	6 000 000 d'actions ordinaires	210 000 \$	0	1	2.3
Next Gen Metals Inc.	2011-04-07	4 959 334 actions ordinaires et 2 479 668 bons de souscription	1 331 500 \$	2	43	2.3 / 2.5
Northern Lion Gold Corp.	2011-04-29	6 003 000 unités	2 701 350 \$	2	28	2.3
One Earth Farms Corp.	2011-05-02	5 992 857 actions ordinaires catégorie A	8 390 000 \$	1	13	2.3
Pan Terra Industries Inc.	2011-04-21	6 270 000 unités et 3 192 000 unités accréditives	2 052 000 \$	1	61	2.3 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Pétrole Gale Force Inc.	2011-05-05	14 187 761 actions ordinaires et 8 636 364 actions privilégiées de série II	5 000 000 \$	3	43	2.3 / 2.5
Pétrole Gale Force Inc.	2011-03-01	666 666 actions privilégiées	200 000 \$	0	2	2.3
Red Ore Gold Inc.	2011-05-02	785 000 unités	392 500 \$	1	10	2.3
Ressources Mazorro Inc.	2011-05-04	500 000 actions ordinaires	100 000 \$	1	0	2.13
Ressources Minières Radisson Inc.	2011-05-11	2 500 000 unités accréditatives et 692 307 unités	465 000 \$	0	2	2.3
Ressources Robex Inc.	2011-05-02	5 555 555 unités	1 500 000 \$	0	5	2.3
Ressources Sirios Inc.	2011-05-05	325 555 unités	29 300 \$	2	1	2.3
Ressources Sirios Inc.	2011-05-05	2 263 838 unités	271 660 \$	30	0	2.3
Ressources Vantex Ltée	2011-05-10	193,4 unités	193 400 \$	0	2	2.3
Rockland Minerals Corp.	2011-04-27 et 2011-04-28	5 414 411 unités accréditatives et 1 848 333 unités	1 197 699 \$	2	16	2.3
Romios Gold Resources Inc.	2011-01-22	260 000 actions ordinaires	27 300 \$	2	0	2.13

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Shoal Point Energy Ltd.	2011-04-25 et 2011-05-03	6 085 777 unités et 980 000 unités accréditatives	3 228 599 \$	1	59	2.3
Société d'épargne des autochtones du Canada	2011-05-06, 2011-05-11 et 2011-05-13	225 obligations	225 000 \$	10	0	2.9
U.S. Grocery-Anchored Retail (IB) Limited Partnership	2011-04-29	4 205 parts de société en commandite	3 994 750 \$	3	11	2.3
UBS AG, Jersey Branch	2011-04-29	billets	233 913 \$	1	0	2.3
UBS AG, London Branch	2011-04-26	384 certificats	384 000 \$	1	2	2.3
Walton Silver Crossing Investment Corporation	2011-05-06	191 161 actions ordinaires catégorie B	1 911 610 \$	2	47	2.3 / 2.9
Walton Silver Crossing LP	2011-04-29	60 778 parts de société en commandite	580 308 \$	1	3	2.3 / 2.9
Walton Silver Crossing LP	2011-05-06	223 608 parts de société en commandite	2 161 395 \$	1	5	2.3 / 2.9
WCP III Québec Co-Invest, L.P.	2011-05-05	intérêts de société en commandite	19 338 000 \$	1	0	2.3
Yonge Green Lane Limited Partnership	2011-05-03 et 2011-05-04	50 parts de société en commandite	50 000 000 \$	4	61	2.3

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Aurion Equity II Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	Parts de catégorie A et D	3 260 589,24 \$	4	10	2.3 / 2.10
Aurion Income Opportunities Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	Parts de catégorie A et D	17 253 336,16 \$	1	47	2.3 / 2.10
BMO Asset Management Foreign Equity Fund ( <i>auparavant JHIC Foreign Equity Fund</i> )	2010-03-18 2010-12-31	33 995,62 parts	8 452 658,18 \$	1	6	2.3
FAM Balanced Fund	2010-09-07 au 2011-03-31	352 059,42 parts	36 891 423 \$	3	72	2.3 / 2.10 / 2.19
FAM Registered Balanced Fund	2010-09-07 au 2011-03-31	208 943,61 parts	19 157 497 \$	5	146	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds d'opportunités canadiennes HRS, s.e.c.	2011-03-31	1 803,47 unités de catégorie F	25 000 \$	1	0	2.3 / 2.10
Fonds de rendement Newport	2011-03-07 2011-03-16	Parts	2 665 190,22 \$	1	41	2.3
Fonds de revenu fixe Newport	2011-03-07 2011-03-16	Parts	444 867,89 \$	1	16	2.3
Fonds momentum américain Landry Morin	2010-03-19 2010-04-30 2010-12-29	6 312,23 parts	53 251 \$	3	0	2.3
Fonds momentum canadien Landry Morin	2010-01-05 au 2010-12-29	164 297,28 parts	2 313 654,40 \$	113	1	2.3
Fonds momentum Long Short Landry Morin	2010-01-01 au 2010-12-31	440 752,75 parts	3 194 745 \$	233	3	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds momentum mondial Landry Morin	2010-01-01 au 2010-12-31	558 981,83 parts	3 992 900 \$	239	6	2.3
GE Asset Management Canada Fund – Canada Equity	2010-12-08 2010-12-31	447 160,23 parts	5 624 948,82 \$	1	1	2.3
GE Asset Management Canada Fund – China Equity	2010-12-31	24 462,10 parts	268 190,22 \$	2	1	2.3
GE Asset Management Canada Fund – Emerging Equity	2010-12-31	298 641,17 parts	2 798 059,33 \$	1	0	2.3
GE Asset Management Canada Fund – Global Equity	2010-12-31	299 737,24 parts	2 401 136,77 \$	2	2	2.3
GE Asset Management Canada Fund – India Equity	2010-12-31	37 471,57 parts	370 236,20 \$	2	0	2.3
GMO Foreign Small Companies Fund	2010-04-23	26 468,42 actions	303 799,78 \$	1	0	2.3
HRS Diversified Fund PCC Limited	2011-03-31	17 497,65 actions de catégorie F	2 164 073,27 \$	1	0	2.3 / 2.10
Louisbourg Money Market Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	7 292 019,08 parts	72 920 191 \$	1	73	2.3
PIMCO Bravo Fund Special Offshore Feeder I, LP	2011-04-15	9 975 000 parts	9 510 165 \$	20	0	2.3
Premium Value Partnership LP	2010-01-01 au 2010-12-31	2 950,18 parts	1 864 058,87 \$	1	9	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
RAI SPV2, LLC	2010-07-22 2010-08-12	2 billets à ordre	468 370 \$	2	0	2.3
RRJ Capital Master Fund I, L.P.	2011-03-02	Parts de société en commandite	292 397 660,82 \$	1	0	2.3
Services financiers des institutions locales Inc.	2010-01-01 au 2010-12-31	22 731 935,3 5 parts	227 319 353,54 \$	34	0	2.3
Silvercreek Capital Limited Partnership	2010-01-01 au 2010-12-01	533,15 parts de société en commandite	7 288 000 \$	1	13	2.3
Silvercreek Convertible Limited Partnership	2010-01-01 au 2010-12-01	2 730,21 parts	6 187 258,61 \$	5	28	2.3
Terra 2010 Mining & Energy Flow-Through Limited Partnership	2010-12-31	260 000 parts de société en commandite de catégorie A et F	36 000 000 \$	18	596	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### Anderson Energy Ltd.

Vu la demande présentée par Anderson Energy Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 mai 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 25 mai 2011 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
3. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 mars 2011;
4. la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 15 avril 2011;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 24 mai 2011.

Patrick Théorêt  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0099

### **BAC Canada Finance Company**

Vu la demande présentée par BAC Canada Finance Company (l'« émetteur ») et Bank of America Corporation (le « garant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 11 mai 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« document visé » : le formulaire américain 10-Q du garant portant sur la période terminée le 31 mars 2011, préparé conformément à la Loi de 1934, déposé sur SEDAR le 5 mai 2011, lequel sera intégré par renvoi dans le prospectus et le supplément de prospectus;

« prospectus » : le prospectus simplifié préalable de base de l'émetteur daté du 28 septembre 2009 qui vise le placement d'un montant en capital global de 5 000 000 000 \$ CA en titres d'emprunt et bons de souscription structurés, ainsi que toute modification de celui-ci;

« suppléments de prospectus » : le supplément de prospectus que l'émetteur entend transmettre aux souscripteurs le ou vers le 19 mai 2011 ainsi que tout autre supplément de prospectus à être déposé relativement au prospectus;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du document visé (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujéti dans chacune des provinces du Canada;
2. le garant est assujéti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
3. l'émetteur est dispensé de certaines obligations d'information continue en vertu de l'article 13.4(2)(d) du Règlement 51-102;
4. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
5. le volume du document visé conjugué à la brièveté du délai pour sa traduction empêchent l'émetteur de déposer la version française de façon simultanée à la version anglaise de ce document;
6. tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que tous les suppléments de prospectus à être déposés entre la date de la présente décision et la date du dépôt de la version française du document visé contiennent une mention à l'effet que la version française du document visé sera déposée sur SEDAR au plus tard le 9 juin 2011.

Fait à Montréal, le 19 mai 2011.

Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0096

### **Student Transportation Inc.**

Vu la demande présentée par Student Transportation Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 19 mai 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;



Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 24 mai 2011 (la « dispense demandée ») :

1. Les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 30 juin 2010;
2. La notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2010;
3. Les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 31 mars 2011;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 24 mai 2011.

Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0097

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».